

Courrier de la Marche N° 9

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Aussi en dossier attaché PDF.

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez bien que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail

Amicalement

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 1 33, Fax : 01 44 62 12 34

Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>

- 1) Préparation Forum Social Européen ;
- 2) Informations sur le Rajfir, Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées : présentation du réseau et revendications défendues ;
- 3) Réunion publique du Collectif national droits des femmes sur la situation politique issue des présidentielles et les conséquences sur les droits des femmes
- 4) Images d'elles passe le film de la Marche mondiale des femmes : " Partition pour voix de femmes, suivi d'un débat à Evry à la Mairie (salle du conseil) le Mardi 28 Mai 2002 à 20h.
- 5) Cas de Hadaja Choro et Mary Muragwa. Portés par Amnesty International
- 6) Message de NEGAR–soutien aux femmes d'Afghanistan ;

1) Préparation Forum Social Européen

RAPPEL ET RECTIFICATION

La réunion Marche mondiale des femmes prévue pour préparer le Forum social européen (FSR) de novembre prochain en Italie aura bien lieu le :

MERCREDI 22 MAI mais à 19h30 pour cause de salle déjà encombrée.

A cette réunion, nous ferons le compte-rendu du week-end préparatoire de Vienne des 11 et 12 mai ainsi que des premières propositions que nous avons faites pour que les thèmes concernant les femmes soient présents lors de ce forum, propositions à rediscuter et à enrichir.

La Coordination européenne de la marche mondiale souhaite préparer ce forum avec tous les réseaux féministes français et d'Europe.

REUNION Marche mondiale des Femmes
Mercredi 22 MAI A 19h30
à la FSU,
3/5 Rue de Metz, 75010 PARIS
(Métro Strasbourg Saint Denis)

Ordre du jour :

Préparation du forum social européen ;
extrême droite et droit des femmes

2) Informations sur le Rajfir, Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées

Notre association de solidarité et de lutte pour les droits des femmes immigrées, réfugiées, sans papiers, tient des permanences publiques d'accueil et d'information deux fois par mois (2ème et 4ème mardi de chaque mois) et non chaque semaine.

Les femmes qui désirent des informations, des conseils juridiques, des contacts et adresses, qui veulent agir pour leurs droits, peuvent donc venir nous voir lors de ces permanences, sans rendez vous

Et aussi nous contacter par courrier postal ou mail, pour des infos ou un rendez vous.

Nous luttons pour la liberté de circulation et d'installation, la régularisation des sans papiers, le droit d'asile, l'égalité entre hommes et femmes, entre français et étrangers, l'autonomie des femmes, la citoyenneté, la laïcité, la solidarité internationale et contre toutes discriminations.

Et nous agissons en réseaux avec toutes celles et ceux qui partagent ces objectifs

Voici ci dessous nos revendications en ce qui concerne le droit au séjour

Droit des femmes étrangères au séjour. Nos revendications immédiates

- que les femmes célibataires, séparées, divorcées, vivant maritalement, cessent de voir leurs demandes de titre de séjour systématiquement repoussées sous prétexte qu'elles n'ont pas de liens familiaux en France et qu'elles ont conservé de la famille au pays, que le concubinage et le PaCS soient effectivement reconnus dans les mêmes conditions que le mariage

- que les autorités examinant les dossiers de demande de titre de séjour prennent en compte tous les liens personnels noués en France et tous les liens familiaux des femmes sans-papiers et appliquent réellement l'article 12 bis 7

- qu'elles prennent en considération les raisons qui ont fait venir ces femmes en France et rendent impossible leur retour forcé dans leur pays d'origine, pour des raisons politiques, sociales, familiales

- qu'elles n'exigent pas des preuves impossibles à fournir pour la durée du séjour (article 12 bis 3), notamment par des femmes ne pouvant disposer d'attestations de la part de leurs employeurs, ou n'ayant jamais eu de logement à leur nom, ou n'ayant pas conservé de documents par peur ou par ignorance des possibilités de régularisation, et que la durée de séjour exigée soit diminuée

- qu'en cas de séparation d'un couple, les femmes ayant obtenu un titre de séjour en tant que conjointe de Français ou dans le cadre du regroupement familial ne perdent pas leur droit au séjour

- qu'elles tiennent compte du besoin des femmes de travailler, de vivre de leur travail, de soutenir financièrement leurs proches dans leur pays, que les femmes soient reconnues comme travailleuses et non seulement épouse et mères

- que les femmes et les jeunes filles que les pressions familiales ou sociales ont contraint à quitter la France et qui ont été retenues hors de France contre leur gré puissent retrouver leur droit au séjour quand elles reviennent

- que les jeunes filles arrivées en France mineures mais après l'âge de 10 ans et sans leurs parents puissent être régularisées à 18 ans

- que les épouses de polygames ne subissent pas les conséquences d'une situation qu'elles n'ont pas choisie, et qu'elles obtiennent un droit personnel au séjour

- que la procédure de regroupement familial ne soit pas obligatoirement fait à partir du pays d'origine, et notamment qu'une femme qui épouse en France un résident étranger obtienne un titre de séjour sans devoir quitter la France.

- que l'O.F.P.R.A (pour les demandes de statut de réfugié) et le Ministère de l'intérieur (pour les demandes d'asile territorial) reconnaissent les violences, la répression et les persécutions subies par des femmes en raison de leur sexe ou de leur sexualité comme donnant droit à l'asile en France et, conformément aux recommandations du H.C.R., tiennent compte des difficultés à apporter des preuves écrites de ces violences

- que les accords bilatéraux signés entre la France et certains pays, et appliquant aux ressortissantes de ces pays vivant en France des " codes de statut personnel " discriminatoires soient renégociés de façon à permettre à ces femmes de bénéficier des lois civiles françaises et dans l'immédiat que les démarches soient facilitées par une meilleure information des femmes, de la justice, des juristes

RAJFIRE

Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées,

c/o Maison des femmes, 163 rue de Charenton, 75012 Paris
Permanences : 2ème et 4ème mardi 16h30-20h à la Maison des femmes,
tel : 01 43 43 41 13 ; mail : rajfire@wanadoo.fr

3) Réunion publique du Collectif National Droits des Femmes sur "juin 2002, réaffirmons nos exigences féministes"

**Mardi 4 juin, de 20h à 23h
FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris**

4) **Images d'elles passe le film de la Marche mondiale des femmes : " Partition pour voix de femmes, suivi d'un débat à Evry à la Mairie (salle du conseil) le Mardi 28 Mai 2002 à 20h.**

Maryse Fontaine, de la mairie d'Evry et l'association RELIEF, sont à l'initiative de ce festival de film de femmes en direction des femmes des quartiers et des associations.

Le 28 Mai, Partition pour voix de femmes, film sur le Marche Mondiale des Femmes réalisé en collectif par Sophie Bisonnette, avec Anne-laure Folly pour le Sénégal, Pat Fiske et Nicoletta Freeman pour l'Australie, Deega Dhourag pour l'Inde, Carmen Guarini pour l'Équateur et Hélène Klodawsky pour les USA.

Le débat est organisé autour de trois problématiques :

- Comment les femmes se sont-elles appropriées la démarche dans les différentes régions du monde ? Quels soutiens, quelles organisations a-t-il fallu inventer pour créer cet effet de chaîne entre l'international et le local ? Quels effets prévus/non prévus ont pu être observés ?
- Le rôle des médias : les femmes ne trouvent aucun relais du côté des médias traditionnels pour informer sur leurs luttes, obtenir l'information sur leurs droits. Quel impact sur les femmes produit cette invisibilité dans les médias ? En quoi le documentaire vidéo est un outil à la disposition des femmes pour faire entendre leurs voix ?
- Comment à partir d'initiatives internationales peut-on agir sur le local ? Quels liens entre les revendications des femmes dans le film et la réalité de ce que l'on vit ici ?

Pour présenter le film et la Marche Mondiale des Femmes, voici une proposition de texte

Texte d'introduction du film Partition pour voix de femmes

Le documentaire est un moyen d'information et d'expression artistique à la disposition des femmes, car accessible. Ici, la réalisatrice a coordonné les images produites par d'autres réalisatrices à travers le monde pour faire comprendre le projet et l'envergure de la Marche Mondiale des femmes de 2000 et leur donner directement la parole.

En ce sens, ce documentaire s'appuie sur trois dimensions du mouvement social des femmes :

- l'importance d'une initiative internationale pour créer de la solidarité avec les femmes qui prennent le plus de risque à lutter pour leurs droits dans leurs pays ;
- l'importance d'être visible, d'organiser des manifestations, de produire des films pour visibiliser leurs revendications et leurs actions ;
- l'importance d'intégrer la diversité des modes de lutte et des revendications.

Ces manifestations, qui se sont organisées et déroulées dans le monde entier pendant deux années, s'inscrivent dans un contexte de durcissement économique, de déréglementation des marchés, de mondialisation des réseaux, de montée des intégrismes et de l'extrême droite. D'où les deux faces de la même pièce que dénoncent les femmes, touchées de plein fouet: la pauvreté et la violence !

Les femmes comptent-elles dans l'économie mondiale?

Nous aurions pu vous montrer en introduction un autre documentaire, il y en a tant de qualité aujourd'hui, concernant le travail de Marilyn Waring, économiste féministe, qui a étudié les règles internationales qui régissent les comptabilités nationales.

Qu'a-t-elle remarqué ? toutes les activités des femmes ne sont pas répertoriées car elles sont considérées comme non-productives. Les règles de mesure économique déterminent les priorités politiques et sont particulièrement sélectives:

Qu'est-ce qui est inclus ? Tout ce qui génère des recettes et passe par le marché, peut importe comment cet argent est produit.

Le système ne peut répondre qu'aux valeurs qu'il reconnaît. Alors il ne peut lutter contre l'exclavage sexuel, l'expansion des agricultures d'exportation, la prolifération des armements?

Qu'est-ce qui est exclu ? La paix et, bien sûr, le travail non-rémunéré (domestique, agriculture de subsistance), qui pourtant permettent d'assurer un certain bien-être et maintiennent la productivité économique.

Et c'est cette invisibilité comme productrice qui permet de justifier l'invisibilité des femmes lors de la redistribution des bénéfices. C'est cette invisibilité dans l'économie monétaire qui contribue à la non-prise en compte des femmes dans les politiques publiques.

Telle est la situation des femmes : elles représentent 80 % des plus pauvres dans le monde et pourtant elles réalisent les 2/3 du travail mondial.

Pour être maintenues dans cette situation, les femmes subissent de plein fouet toutes sortes de violences, au nom de la tradition, de la religion. Elles sont aussi les cibles civiles de tous les conflits armés.

Ce film est un voyage dans 20 lieux ; des pays comme le Mozambique, le Burkina Faso, le Sénégal, la Belgique, le Japon, l'Australie, la Maroc, le Québec, le Mexique, l'Inde, la Colombie, l'Équateur, le Brésil, les Philippines, les USA, la Suisse. Et trois villes phares, qui ont déterminé l'itinéraire de la Marche Mondiale des femmes 2000 : Bruxelles, Washington, New-York.

A New York, c'est plus précisément contre la mondialisation libérale et la loi du profit, l'appel à la désobéissance au FMI, pour un autre partage des richesses que les femmes se sont mobilisées. 5 millions de signatures, des milliers de femmes mobilisées, 2 années de préparation pour occuper l'ONU., tout un symbole qui nous sera expliqué dans la soirée.

Car nous verrons qu'en chemin faisant, les femmes, dans chacun de leurs pays, se sont mobilisées autour de revendications très concrètes dont la liste est longue :

- le droit à la justice face à la violence domestique, même si il faut lutter contre la police qui en empêche l'accès. Elles veulent la démocratie dans la famille, des droits civils. Elles veulent des lieux d'asile pour les femmes en détresse ;
- Le droit à l'éducation pour l'alphabétisation, la formation professionnelle, les études supérieures ; pour former des relais qui formeront ensuite les femmes sur leurs droits ; pour transmettre à leurs filles des savoirs. Pour éduquer les enfants à la paix par des jeux qui développent l'imaginaire et la créativité ;
- Le droit au travail à salaire égal avec les hommes, la reconnaissance du travail domestique et le partage du patrimoine ;
- Le droit à la contraception et à des garderies ;
- Le droit de participer aux grandes décisions et en particulier aux processus de paix.

Elles sont conscientes qu'il est urgent pour elles de soulever les tabous sur la soit-disante impureté des femmes qui justifie leur excision et leur enfermement ; mettre le privé sur la place publique pour faire tomber la loi du silence sur la violence domestique, l'inceste et le viol. Elles font clairement la distinction entre ce qui relève de la tradition et de la religion.

Pour cela, elles choisissent de valoriser l'amitié et la solidarité entre femmes, pour reprendre possession de leur corps dans un environnement sécurisant, retrouver l'estime de soi et la confiance en groupe afin de mieux s'impliquer dans leur communauté. Elles exigent d'elles mêmes de savoir qui elles sont et où elles vont. Et espèrent une prise de conscience, le soutien et le respect de leurs compagnons.

Le film peut être commandé à l'ONF au 001 514 283 98 05

5) Cas de Hadaja Choro et Mary Muragwa. Portés par Amnesty International

Hadaja Choro et Mary Muragwa sont deux femmes victimes de viol au Kenya où la violence à l'égard des femmes est monnaie courante. Ci joint, une proposition de lettre d'intervention à envoyer à :

Monsieur Philemon Abong'o

Office of the Kenya Police

Headquarters Commissioner

PO Box 30175 Nairobi Kenya

Pour avoir le dossier complet : Amnesty international 76 Boulevard de la Villette 75940 Paris Cedex 19 ; Tel : 01 53 38 65 65

La lettre :

Monsieur,

Je me permets d'attirer votre attention sur les cas de Hadaja Choro et Mary Muragwa qui me paraissent caractéristiques du sort de nombreuses femmes dans votre pays.

Le 8 mars 2000, Hadaja Choro et deux autres détenues de la prison GF à Kakanuga auraient été violées par des gardiens ("askari"), avec la complicité d'une surveillante qui les aurait menacées de les battre à mort si elles posaient des questions?

D'autre part, Hadaja Choro dit qu'elle a été torturée par les surveillantes en prison, qui frappent régulièrement les détenues et les empêchent de recevoir des soins à l'hôpital lorsqu'elles sont blessées.

Le 27 mars 1995, sept membres d'une unité spéciale de la police qui étaient à la recherche de l'époux de Mary Muragwa se sont rendus chez elles à Nampla (district de bungoma). Les policiers, ne trouvant pas son époux, ils se sont mis à la frapper alors qu'elle avait donné naissance à son sixième enfant quelques semaines auparavant. Mary Muragwa est tombée et s'est fracturé le bras en trois endroits. Elle a affirmé avoir été violée chez elle par deux des fonctionnaires de police.

Je vous demande d'ouvrir une enquête exhaustive et impartial sur le viol et les autres actes de torture dont ces deux femmes ont été victimes.

Je vous prie également de veiller à ce que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements - qui sont toujours en fonction - soient déférées à la justice.

Enfin, je vous demande de veiller à ce que les prisonniers sous votre responsabilité - et en particulier les femmes - soient traités selon les dispositions des traités internationaux relatifs aux droits humains que votre pays a signés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguées.

6) NEGAR–Soutien aux femmes d'afghanistan organise son 2ème voyage "femmes en marche pour l'Afghanistan"

Pour les droits des femmes, la paix et la démocratie

Partir pour Kaboul du 5 au 13 juin, 2002 pour assister à une conférence des femmes qui aura lieu le 7, 8, 9 juin,

« Tout n'est pas gagné »

Fin 2001 : Effondrement du régime de terreur des milices Talibans, tous leurs décrets qui éradiquaient les droits des femmes sont abolis, c'est une première victoire ! Mais tout n'est pas gagné...

Une constitution doit être rédigée pour fin 2003. Il faut que les Droits Fondamentaux de la Femme Afghane y soient inscrits et qu'officiellement les femmes afghanes soient considérées comme libres et majeures afin d'entraîner le pays, et même toute la région, sur la voie de la Démocratie. La Déclaration des Droits Fondamentaux de la Femme Afghane est le produit de la rencontre de Douchanbe de 300 femmes afghanes en juin 2000, soutenue depuis par les dizaines de milliers de personnes à l'étranger.

Le 10 juin, 2002 s'ouvre à Kaboul la Grande Assemblée (Loya Jirga) qui nommera des représentants pour la rédaction de cette Constitution. Les femmes afghanes les précéderont par un grand colloque de trois jours et feront un bilan d'urgence dans trois domaines : juridique, éducatif, et social.

NEGAR invite celles et ceux qui se sentent concernés à venir à Kaboul soutenir les femmes et les hommes afghans qui luttent pour la liberté et la démocratie, à témoigner et agir par la suite.

Prix du voyage environ : 815 euros pour les avions, 210 euros pour l'hôtel et logement durant 7 nuits

Pour s'inscrire ou s'informer :

Patricia Lalonde : 06 08 48 90 29

Shoukria Haidar : 06 62 18 04 39

Constance Borde : 01 45 49 14 70

INFORMATIONS PRATIQUES

VOLS ALLER :

Le mercredi 5 juin

PARIS Charles de Gaulle Alitalia Vols quotidiens DUBAI
13h10 1h30

(Avec escale à Milan)

le jeudi 6 juin

DUBAI Ariana Vols 2 par semaine KABOUL
9h 11h

VOLS RETOUR :

Le mercredi 12

KABOUL Ariana DUBAI
13h 16h

Le jeudi 13

DUBAI Alitalia PARIS
3h 11h05

(Avec escale à Milan)

TARIFS :

Paris-Dubai-Paris : 360 euros

Dubai-Kaboul-Dubai : 455 euros

815 euros

VISAS : Le visa afghan s'obtient à l'ambassade d'Afghanistan à Paris pour les résidents en France.

L'ambassade s'en occupera pour vous. Prix : 30 euros

HOTEL :

Des chambres sont réservées à Kaboul où aura lieu la conférence.

Tarif env : 60 euros la nuit pour 2 personnes x 6 nuits = 360 euros ou 180 euros par personne.

Une nuit à Dubai à l'aller (= 60 euros pour 2 personnes) = 30 euros p/pers

On pourra loger à l'hôtel mais celles ou ceux qui ne souhaitent pas être à l'hôtel pourront loger chez l'habitant pour un meilleur prix.

RESTAURATION :

Très peu chère.